

Paris, le 16 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

**Un bureau extraordinaire de l'ADF se prononce sur les propositions
de François Fillon**

Un Bureau extraordinaire de l'ADF s'est tenu mardi 15 juin pour analyser et débattre des propositions formulées par François Fillon à l'issue de la rencontre organisée le 1^{er} juin dernier à Matignon avec une délégation de l'ADF.

L'ensemble des présidents présents se sont certes félicités de la reconnaissance par le Premier ministre du caractère structurel des difficultés financières rencontrées actuellement par tous les départements français mais ont regretté que ce dernier ne semble pas en percevoir l'ampleur inédite.

Ils se sont en outre montrés réservés sur l'impact réel et rapide des mesures annoncées et sur leur capacité à réduire durablement l'asphyxie financière à laquelle doivent faire face l'ensemble des conseils généraux.

Le moratoire sur les normes était souhaité depuis longtemps par l'ADF mais force est de constater pour l'instant que le gouvernement ne semble pas prêt à s'engager sur une procédure d'avis conforme de la Commission consultative de l'évaluation des normes (CCEN), seule de nature à instituer un filtre à l'inflation réglementaire et normative dont sont victimes les collectivités locales.

La péréquation horizontale agira d'autant plus à la marge des budgets départementaux, que le gouvernement a d'ores et déjà annoncé un gel des dotations à destination des collectivités territoriales pour 2011 : la masse des dotations va régresser.

Il en va de même pour les principes de bonne gestion et de rationalisation de la dépense publique, mis en avant par le rapport Jamet, que les départements ont déjà mis en œuvre depuis de nombreuses années, souvent de manière expérimentale en fonction de leurs particularités locales.

Enfin, la réforme de la dépendance semble bien être surtout axée sur celle du financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elle ne produira sans doute pas d'effets réels avant plusieurs années, compte tenu des effets décalés des mesures envisagées qui ne porteront que sur les futures bénéficiaires, alors que l'APA coûte déjà 4,1 milliards d'euros aux conseils généraux en 2010.

L'ADF est prête à participer aux différents groupes de travail qui seront lancés par le gouvernement sur ces dossiers. Elle tient à rappeler que la priorité reste aujourd'hui de parvenir à une redéfinition du financement national des trois allocations universelle de solidarité que sont l'APA, la PCH et le RSA. Si la mise en œuvre de ces prestations sociales à l'échelon local demeure une nécessité pour garantir l'efficacité de leur gestion, le paiement par l'Etat de l'intégralité des montants votés par le parlement doit être la règle, s'agissant de la mise en œuvre de la solidarité nationale.

Les présidents ont donc confirmé leur souhait de déposer avant la fin de l'été sur les bureaux des deux assemblées, une proposition de loi visant à réaffirmer le principe constitutionnel de la compensation à l'euro/l'euro et demandant au gouvernement de revoir le dispositif de financement structurellement déséquilibré qui a cours actuellement.

D'ici là, le président de l'ADF, Claudy LEBRETON, rédigera un courrier au président de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) afin d'obtenir les comptes détaillés de cet organisme et de mesurer ainsi le montant et la gestion des excédents constatés. Ces sommes doivent être utilisées, en priorité pour financer les allocations individuelles de solidarité dont les départements ont la charge au titre des politiques de solidarité nationale.

Retrouvez sur www.departement.org ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01
nadia.salem@departement.org